

REGLEMENT

CONCOURS DE POESIES

Article 1 : La Communauté de Communes Terre de Camargue, au travers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, organise un « **Concours de poésie** ».

Article 2 : Ce concours est gratuit.

Article 3 : Imaginer un poème sur le thème suivant :
« **Terres** »

Toutes les formes d'expression de la poésie seront acceptées (poésie libre ou classique).

Article 4 : Les textes seront obligatoirement inédits, écrits en français, n'excédant pas **1 page**.

Ils seront présentés dactylographiés de la manière suivante :

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : Corps 12.
- Interlignes simples
- Marges normales

Chaque poésie devra porter un titre.

Article 5 : Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

Il ne sera accepté qu'une seule poésie par participant(e).

Article 6 : Les participant(e)s **devront envoyer leur texte (sous format WORD) avant le 31 mars 2019** accompagné du bon de participation dûment rempli (nom, prénom, adresse, téléphone, mail ainsi que la catégorie et le titre de leur texte) à l'adresse mail suivante :

b.coste@terredecamargue.fr

Article 7 : Les poésies ne respectant pas l'ensemble des règles seront exclues du concours.

Article 8 : Les lauréat(e)s des années précédentes ne pourront concourir l'année suivant l'obtention de leur prix. Ils seront de plein droit membres du jury pour l'année en cours.

Article 9 : Le jury composé de professionnels de l'écriture (à l'exception des organisateurs) et des lauréats de l'année précédente, désignera, en toute indépendance le(s) lauréat(es).

Les décisions seront sans appel. L'ensemble des participants s'engage à accepter les résultats et ne formuler aucune réclamation écrite ou orale, de quelque nature que ce soit.

Article 10 : La remise des prix est programmée le **vendredi 24 mai 2019**, sur une des communes du territoire. Une invitation sera envoyée ou remise par vos bibliothécaires.

Article 11 : Les textes ne seront pas rendus. Les candidat(e)s - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent, de fait, la Communauté de communes Terre de Camargue à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication, et ce, jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 12 : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 13 : Pour tout renseignement, s'adresser au :

04.66.73.93.14
Communauté de Communes Terre de Camargue
reseau.biblio@terredecamargue.fr

04.66.53.04.63
Bibliothèque intercommunale / Le Grau du Roi
mediatheque.legrauduroi@terredecamargue.fr

04.66.53.90.51
Bibliothèque intercommunale / Saint-Laurent d'Aigouze
mediatheque.saintlaurentdaigouze@terredecamargue.fr

04.66.53.68.16
Bibliothèque intercommunale / Aigues-Mortes
mediatheque.aiguesmortes@terredecamargue.fr

Communauté de Commune Terre de Camargue
www.terredecamargue.fr

Portail de lecture publique
www.terredecamargue-culture.com